

COMMUNE DE FOX AMPHOUX

Département du Var

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX-AMPHOUX DU VENDREDI 13 JUIN 2025 A LA MAIRIE

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin à 18H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert GEOLLE, Maire.

Etaient présents : M. KONNERT Yves, M. PALAZZOLI Florent, adjoints au maire ;
Mme CAUVET Francine, M. PIRIS Laurent, M. PIGAGLIO Laurent,
Mme BOURGUIGNON Monique, Mme DECROIX Céline, M. BOURGUIGNON Alain,
M. SIBILOT Eric, conseillers municipaux.

Excusé : M. SCOZZARI Maurice, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme BOURGUIGNON Monique a été élue secrétaire.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et de l'ordre du jour ci-dessous mentionné :

- Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Provence Verdon dans le cadre d'un accord local,
- Augmentation du prix du repas à la cantine scolaire (au 01/09/2025),
- Attribution des subventions communales au titre de l'année 2025,
- Mise à disposition des terrains communaux à la société de chasse de Fox-Amphoux (du 01.09.2025 au 31.08.2026),
- Modification budgétaire n°01/2025 sur le budget « eau/assainissement » 2025,
- Adhésion de la Commune au service « retraites section CNRACL » du Centre de Gestion du Var,
- Convention d'engagement relative à la mise à disposition de services et de matériel dans le cadre du réseau des médiathèques Provence Verdon,
- Convention relative à l'accès et l'intervention des bénévoles CCFF de Fox-Amphoux sur des communes limitrophes,
- Distraction du régime forestier d'une partie de la parcelle communale G 759, annulation des délibérations du 25/06/2024 et 27/02/2025,
- Construction d'une salle polyvalente « impasse de la Tuilière » avenant n°3 lié au marché attribué à l'Entreprise TMT Marbre par délibération du 07/11/2024
- Affaires diverses.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière réunion et l'ordre du jour est examiné.

Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Provence Verdon dans le cadre d'un accord local : M. le Maire indique que dans la perspective des élections municipales en 2026, les communes et leur intercommunalité doivent procéder à la détermination et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire. Il donne lecture de la répartition des sièges par communes présentée par la Communauté des Communes Provence Verdon, soit un total de 39 sièges dont un pour Fox-Amphoux. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette répartition.

Augmentation du prix du repas à la cantine scolaire (au 01/09/2025) : pour la 3^{ème} année consécutive, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le prix du repas à la rentrée scolaire de Septembre 2025 ; le prix est donc maintenu à 3.60 E.

Attribution des subventions communales au titre de l'année 2025 : à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Radio Verdon : 100 E
- Comité de Foire : 3 500 E (M. KONNERT n'a pas pris part au vote)
- Comité des Fêtes : 4 000 E (M. PIRIS n'a pas pris part au vote)
- Association Phylogénia : 500 E
- Les ateliers de théâtre « la petite fabrique » : 500 E

Mise à disposition des terrains communaux à la société de chasse de Fox-Amphoux (du 01.09.2025 au 31.08.2026) : à l'unanimité, le conseil municipal valide la mise à disposition ci-dessus mentionnée (M. PALAZZOLI Florent membre du bureau de la société de chasse n'a pas pris part au vote).

Modification budgétaire n°01/2025 sur le budget « eau/assainissement » 2025 : à l'unanimité des membres présents, il est décidé de déduire la somme de 10 396 E du chapitre 23 (investissement dépenses, compte 2313 opération 202501) et de la porter au chapitre 16 (investissement dépenses compte 1641)

Adhésion de la Commune au service « retraites section CNRACL » du Centre de Gestion du Var : à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer ladite convention pour l'établissement et le contrôle des dossiers CNRACL avec le centre de gestion du Var et ce à compter du 01/06/2025 pour une durée de 3 ans.

Convention d'engagement relative à la mise à disposition de services et de matériel dans le cadre du réseau des médiathèques Provence Verdon : Monsieur le Maire indique aux membres présents que suite à l'arrêt des subventions de fonctionnement de la DRAC, la communauté des communes Provence Verdon a décidé de maintenir son soutien technique et financiers aux médiathèques du réseau médiathèques Provence Verdon » à savoir : la mise à disposition du matériel, la financement du logiciel SIGB commun, l'intervention des agents en charge de l'administration du logiciel et de la navette documentaire. A l'unanimité, le conseil valide cette décision et autorise M. le Maire à signer la convention s'y rapportant.

Convention relative à l'accès et l'intervention des bénévoles CCFF de Fox-Amphoux sur des communes limitrophes : à l'unanimité, le conseil municipal valide ladite convention et autorise M. le Maire à la signer.

Distraction du régime forestier d'une partie de la parcelle communale G 759, annulation des délibérations du 25/06/2024 et 27/02/2025 : Monsieur le Maire rappelle qu'il a été demandé la distraction du régime forestier d'une partie de la parcelle G 759 pour une surface de 2,3800 ha pour être vendue à ENEDIS. Dans le cadre de cette distraction, il est demandé en compensation, l'application du régime forestier sur la parcelle B 4 de 2,5680 ha et d'annuler les délibérations du 25/06/2024 et 27/02/2025 retirant ainsi les parcelles cadastrées B 16, E6 et E7 qui initialement avaient été proposées à l'ONF. A l'unanimité, le conseil municipal, autorise M. le Maire à demander l'application du régime forestier sur la B 4 et valide l'annulation des délibérations des 25/06/2024 et 27/02/2025.

Construction d'une salle polyvalente/associative « impasse de la Tuilière » avenant n°3 lié au marché attribué à l'Entreprise TMT Marbre par délibération du 07/11/2024 : le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°3 présenté par le Cabinet Majical Architecture d'un montant HT de 7 859.58 HT (modification charpente 3 800.00 E HT ; création et construction escalier extérieur 2 079.58 E HT ; enduits et construction muret 1 980.00 E HT) et autorise M. le Maire à le signer.

Affaires diverses :

= le conseil municipal a pris connaissance du rapport 2024 émis par AQUALTER concernant le service public de l'eau potable.

= le conseil municipal a pris connaissance du rapport 2024 émis par AQUALTER concernant le service public de l'assainissement collectif.

La séance est levée à 19H15.

Le secrétaire,



le Maire,

